

Be/

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts*

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites des Bouches-du-Rhône dans sa séance du 9 Juin 1931;

A R R Ê T É :

Article premier

La "butte des Moulins" d'Allauch est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d'Allauch et aux propriétaires ci-après désignés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution:

1ère Section -

Parcelles n° 504-505	appartenant à M. Jullien Marius Toussaint, aux Rambert
n° 506-507	appartenant à M. Pinatel Henri Jacques à Allauch
n° 508	appartenant à M. Bouze Louis Bernard

1ère Section

- parcelles n° 511 p, 513p appartenant à M. Brémond Jacques,
épicier à Allauch
- n° 511 p, 513p appartenant à Mme Vve Brémond Gabriel
à St^e Marthe
- n° 514, 515, 516
517 appartenant à Mme Vve Jullien Victor
née Tournon et à M. l'abbé Jullien
Augustin, curé de Cassis
- n° 516 bis appartenant à M. Maurel Louis
Gonzague, 28 rue St-Savournin

2ème Section

- parcelles n° 441-444 appartenant à M. Paul Joseph et
Marcellin Jean Baptiste
- n° 446 appartenant à M. Coulombeau Louis
à Toulon
- n° 503 p appartenant à Mme Vve Roux Vincent
née Bernard à Allauch

3ème Section

- parcelle n° 503 p appartenant à M. Aubert Amédée
Gabriel, marchand de vins aux Grottes
(décédé)

Fait à Paris, le 31 JUL 1931

